

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en visioconférence, le **mardi 6 avril 2021** à compter de **16 h 30**.

À laquelle sont présents par visioconférence :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Ian Rajotte, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Julie Gauthier, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présentes par visioconférence :

Madame Nathalie Leclaire, directrice générale par intérim
Maître Magali Lechasseur, greffière adjointe

Tel que décrété par l'arrêté ministériel 102-2021, la séance a été enregistrée intégralement et elle sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption des procès-verbaux.
 - i. Séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 et séance extraordinaire du 24 mars 2021.
- 1.3 Appuis financiers et demandes diverses.
 - i. Soutien financier au Club Optimiste de La Prairie dans le cadre de son 50^e anniversaire.
 - ii. Collaboration financière avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest pour le camp de jour.
 - iii. Aide financière à une étudiante laprairieenne pour un stage de danse.
- 1.4 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
- 1.5 Octroi de barrages routiers pour l'année 2021.

2. CONSULTATIONS PUBLIQUES

3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 3.1 Adoption du règlement numéro 1469-M procédant à une refonte du règlement numéro 1466-M concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie.
- 3.2 Ajout de signalisation - Boulevard de Palerme, chemin Saint-José et rue Camille.

4. OCTROI DE CONTRATS

- 4.1 Octroi d'un contrat pour des travaux de marquage des chaussées.
- 4.2 Octroi d'un contrat pour la tonte de gazon dans les espaces verts et les plateaux sportifs municipaux.
- 4.3 Octroi d'un contrat pour l'achat d'une balayeuse de rue neuve ou légèrement usagée.
- 4.4 Octroi d'un contrat pour des travaux de scellement de fissures.
- 4.5 Octroi d'un contrat pour la fourniture de béton bitumineux.
- 4.6 Octroi d'un contrat pour l'éclairage de la piste multifonctionnelle de l'avenue des Papillons.

5. COMMUNICATIONS

6. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

- 6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.
- 6.2 Dépôt du rapport d'activités de l'assistant-trésorier en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

7. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1 Dépôt du compte rendu de la réunion tenue par le comité de circulation et de mobilité active le 10 mars 2021.
- 7.2 Approbation - Recommandations - Comité de circulation et de mobilité active - Réunion du 10 mars 2021.
- 7.3 Autorisation de signature – Renouvellement de la convention de bail avec la Corporation de Gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent pour la location de deux parcelles de terrain.
- 7.4 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement à distance des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1467-E décrétant une dépense et un emprunt de 3 300 000 \$, tenue du 9 au 23 mars 2021 inclusivement.

7.5 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement à distance des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1468-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 078 900 \$, tenue du 9 au 23 mars 2021 inclusivement.

8. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

8.1 Autorisation de signature - Entente avec la Corporation de Gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent pour la tenue de l'activité « Plaisirs nautiques ».

8.2 Demande d'aide financière de la bibliothèque Léo-Lecavalier - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022.

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 Nomination au poste d'opérateur à l'usine de filtration, au Service du génie.

9.2 Embauche d'un opérateur d'usine et assistant aux stations de pompage, au Service du génie.

9.3 Embauche au poste d'agente à l'information et à la perception au Service du greffe et des affaires juridiques.

9.4 Embauche temporaire d'une greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques.

9.5 Embauche temporaire d'une conseillère au Service du greffe et des affaires juridiques.

9.6 Modification de poste et embauche d'une technicienne en administration aux Services administratifs et financiers.

9.7 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un chef aux opérations au Service de sécurité incendie.

9.8 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un chef aux opérations au Service de sécurité incendie.

9.9 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'une perceptrice des amendes et agente à la cour municipale.

9.10 Réintégration d'un employé dans ses fonctions.

10. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

10.1 Rapport d'activités 2020 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

11. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

12. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

12.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 3 mars 2021.

12.2 Dérogations mineures.

- i. Dérogation mineure numéro 2021-011 relative à un projet d'affichage communautaire au 399, rue Conrad-Pelletier (Centre de formation professionnelle) - Lots 2 240 167 et 2 240 171 du cadastre du Québec.

12.3 PIIA.

- i. Approbation - Demandes de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - Séance du 3 mars 2021.

12.4 PPCMOI

- i. Adoption du projet de résolution relatif à la demande numéro 2021-015 (PPCMOI) concernant une construction résidentielle - 292, rue Léon-Bloy Ouest - Lot 1 915 550 du cadastre du Québec (Zone H-714).

12.5 Programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial du site patrimonial de la Ville de La Prairie (2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023) dans le cadre du nouveau programme « Soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier » volet 1a (subvention aux propriétaires privés) du ministère de la Culture et des Communications.

12.6 Exemption de la souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des Urbanistes du Québec.

13. **VARIA**

14. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2021-04-093

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-04-094

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière adjointe s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture des procès-verbaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tels que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 à 16 h 30 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 24 mars 2021 à 8 h 15.

ADOPTÉE

2021-04-095

SOUTIEN FINANCIER AU CLUB OPTIMISTE DE LA PRAIRIE DANS LE CADRE DE SON 50E ANNIVERSAIRE

ATTENDU que l'année 2020 marquait le 50^e anniversaire du Club Optimiste de La Prairie, mais qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, la soirée de festivité a été reportée au 9 octobre 2021;

ATTENDU que l'organisme souhaite obtenir la gratuité des salles triples du Centre multifonctionnel Guy-Dupré pour cet événement;

ATTENDU que le Club Optimiste est un organisme associé dynamique et présent dans sa communauté depuis 50 ans;

ATTENDU que l'organisme a été informé qu'il est possible que l'événement soit annulé, si les consignes de la Direction de la santé publique l'indiquent par l'imposition de mesures restrictives et la possible fermeture du Centre multifonctionnel Guy-Dupré;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

D'OCTROYER une gratuité des salles triples du Centre multifonctionnel Guy-Dupré, d'une valeur de 565,74 \$, pour les célébrations du 50^e anniversaire du Club Optimiste, lesquelles auront lieu le 9 octobre 2021.

Le tout est sujet à annulation advenant un confinement ou toutes autres mesures restrictives mises en place en raison de la pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉE

2021-04-096

COLLABORATION FINANCIÈRE AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST POUR LE CAMP DE JOUR

ATTENDU la demande du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest afin d'obtenir une collaboration financière de la Ville pour des jeunes en difficulté participant au camp de jour de la Ville;

ATTENDU la politique familiale de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'OCTROYER au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, des semaines de gratuité au camp de jour, pour des familles en difficulté de La Prairie, le tout pour une valeur maximale de 500 \$.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2021-04-097

AIDE FINANCIÈRE À UNE ÉTUDIANTE LAPRAIRIENNE POUR UN STAGE DE DANSE

ATTENDU que madame Constance Laberge est une étudiante au programme danse-études de l'Académie du Ballet Métropolitain de Montréal;

ATTENDU qu'elle a été sélectionnée pour un stage d'été à l'école de l'Alberta Ballet, soit l'une des grandes écoles de ballet au Canada qui forme des danseurs de niveau international;

ATTENDU que la Ville juge opportun d'encourager madame Laberge à poursuivre ses objectifs;

ATTENDU que la politique d'accréditation de la Ville encourage le soutien financier aux individus, soit à l'élite artistique et sportive;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 100 \$ à madame Constance Laberge afin de contribuer aux frais qu'elle engagera lors de son stage de danse qui aura lieu à l'été 2021, à Calgary en Alberta.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale par intérim dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2021-04-098

OCTROI DE BARRAGES ROUTIERS POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU la politique de la Ville régissant l'octroi de barrages routiers;

ATTENDU qu'en raison de la COVID-19, la Ville a été dans l'obligation d'annuler les sept barrages routiers des organismes prévus en 2020;

ATTENDU qu'il a été convenu que les sept barrages routiers seraient reportés en 2021 et que les organismes auraient la même fin de semaine que celle prévue en 2020 pour tenir leur barrage routier;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

D'AUTORISER les organismes suivants à tenir un barrage routier à la date indiquée en regard de leur nom, ou le lendemain en cas de pluie, à savoir:

Date	Nom de l'organisme
24 avril 2021	Club optimiste de La Prairie
22 mai 2021	Club de patinage artistique de La Prairie
12 juin 2021	33 ^e groupe scout Candiac - La Prairie
3 juillet 2021	Association de football Les Diablos de La Prairie
14 août 2021	Escadron 811 La Prairie
11 septembre 2021	La maison des jeunes et Troupe de théâtre optimiste
2 octobre 2021	Association du hockey mineur de La Prairie

La politique de la Ville régissant la tenue de cette activité de financement devra être respectée en tous points.

D'AUTORISER également le Service de sécurité incendie à tenir un barrage routier lors de la guignolée des médias 2021.

Le tout est sujet à annulation advenant un confinement ou toutes autres mesures restrictives mises en place en raison de la pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉE

2021-04-099

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1469-M PROCÉDANT À UNE
REFONTE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1466-M CONCERNANT LE RÉGIME
DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE**

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2021;

ATTENDU l'avis de motion 2021-03 donné lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2021;

ATTENDU que le règlement numéro 1469-M a pour objet de modifier et remplacer le règlement numéro 1466-M concernant le régime de retraite des employés de la Ville.

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1469-M

PROCÉDANT À UNE REFONTE DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 1466-M CONCERNANT LE RÉGIME DE
RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE
LA PRAIRIE

ADOPTÉE

2021-04-100

**AJOUT DE SIGNALISATION - BOULEVARD DE PALERME, CHEMIN
SAINT-JOSÉ ET RUE CAMILLE**

ATTENDU les recommandations faites par le comité de circulation et de mobilité active, lors de sa séance du 10 mars dernier, concernant:

- l'ajout d'un panneau d'interdiction de stationnement sur le boulevard de Palerme du côté Est entre l'entrée de la garderie et la clôture;
- l'ajout d'un panneau d'arrêt sur le chemin Saint-José, à l'intersection de l'avenue Augustin;
- l'ajout d'un panneau d'interdiction de stationnement des deux côtés de la rue Camille dans sa partie rectiligne, et du côté Est dans la courbe et devant les maisons;
- l'ajout d'un panneau rendant obligatoire le virage à droite sur le chemin Saint-José à la sortie de l'écocentre;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'AJOUTER la signalisation suivante aux endroits ci-dessous mentionnés:

- l'ajout d'un panneau d'interdiction de stationnement sur le boulevard de Palerme, du côté Est, entre l'entrée de la garderie et la clôture;
- l'ajout d'un panneau d'arrêt sur le chemin Saint-José, à l'intersection de l'avenue Augustin;
- l'ajout d'un panneau d'interdiction de stationnement des deux côtés de la rue Camille dans sa partie rectiligne, et du côté Est dans la courbe et devant les maisons;
- l'ajout d'un panneau rendant obligatoire le virage à droite sur le chemin Saint-José à la sortie de l'écocentre.

ADOPTÉE

2021-04-101

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE MARQUAGE DES CHAUSSÉES

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour des travaux de marquage des chaussées, pour cinq ans, soit pour les années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant total (incluant les taxes)
Marquage Signalisation Rive-Sud BA inc.	516 847,10 \$
Lignco	530 103,31 \$

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 600 000 \$ pour cinq ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de marquage des chaussées, pour les années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Marquage Signalisation Rive-Sud BA inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 516 847,10 \$, taxes incluses, selon les quantités estimées au devis. Les documents d'appel d'offres TPAO-2021-01, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2022 à 2025 soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2021-04-102

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA TONTE DE GAZON DANS LES ESPACES VERTS ET LES PLATEAUX SPORTIFS MUNICIPAUX

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la tonte de gazon dans les espaces verts et les plateaux sportifs municipaux, pour une durée de cinq ans, soit pour les années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Pavé uni Anthony Côté inc.	944 992,13 \$
Paysagiste Rive-Sud	1 042 885,68 \$

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 1 000 000 \$ pour cinq ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la tonte de gazon dans les espaces verts et les plateaux sportifs municipaux, pour les années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavé uni Anthony Côté inc. aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 944 992,13 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres TPAO-2021-02, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2022 à 2025 soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2021-04-103

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE BALAYEUSE DE RUE NEUVE OU LÉGÈREMENT USAGÉE

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'achat d'une balayeuse de rue neuve ou légèrement usagée;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue et que le soumissionnaire est le suivant:

Soumissionnaire	Montant (incluant les taxes)
FST Canada inc.	427 171,67 \$

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 400 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour l'achat d'une balayeuse de rue neuve ou légèrement usagée au seul soumissionnaire conforme, soit FST Canada inc., au prix forfaitaire soumissionné, soit 427 171,67 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres TPAO-2021-03, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1452-E (TP2000).

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2021-04-104

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES

ATTENDU que la Ville a procédé par demande de prix auprès de deux fournisseurs, afin d'obtenir des soumissions pour des travaux de scellement de fissures pour trois ans, soit pour les années 2021, 2022 et 2023;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant total (incluant les taxes)
Scellement Flextech inc.	59 499,57 \$
Environnement Routier NRJ inc.	75 021,19 \$

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 75 000 \$ pour trois ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de scellement de fissures pour les années 2021, 2022 et 2023, au plus bas soumissionnaire conforme soit Scellement Flextech inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 59 499, 57 \$ en vertu des quantités prévues à la demande de prix. La demande de prix TP-21-119, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2022 et 2023 soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2021-04-105

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX

ATTENDU que la Ville a procédé par demande de prix auprès de trois fournisseurs, afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture de béton bitumineux pour les années 2021 et 2022;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue et que le soumissionnaire est le suivant:

Soumissionnaires	Montant total (incluant les taxes)
Asphalte Saint-Hubert inc. (Division de Techroc)	44 391, 85 \$

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 60 000 \$ pour deux ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de béton bitumineux pour les années 2021 et 2022, au plus bas soumissionnaire conforme soit Asphalte Saint-Hubert inc. (Division de Techroc), aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 44 391,85 \$, taxes incluses, en vertu des quantités prévues à la demande de prix. La demande de prix TP-21-118, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour l'année 2022 soient réservées à même le budget de l'année visée.

ADOPTÉE

2021-04-106

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ÉCLAIRAGE DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE DE L'AVENUE DES PAPILLONS

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'éclairage de la piste multifonctionnelle de l'avenue des Papillons;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires conformes sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Neolect inc.	152 384,42 \$
Senterre Entrepreneur Général inc.	157 938,29 \$
Poulin Électrique (Claude Poulin)	168 346,40 \$

ATTENDU que la soumission de Groupe SGM inc. n'est pas conforme;

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 195 000 \$;

ATTENDU la réponse positive à la demande de subvention pour le programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports, pour l'année financière 2020-2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour l'éclairage de la piste multifonctionnelle de l'avenue des Papillons au plus bas soumissionnaire conforme, soit Neolect inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 152 384,42 \$, taxes incluses, selon les quantités prévues au devis. Les documents d'appel d'offres Génie-2021-01, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

D'APPROPRIER à même le surplus non affecté le montant de 152 384, 42 \$.

D'APPLIQUER le montant de la subvention à recevoir sur les montants admissibles.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2021-04-107

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 1^{er} avril 2021 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 3 057 692,07 \$ pour les activités financières, de 2 028 659,32 \$ pour les activités d'investissement et de 986 034,93 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ASSISTANT-TRÉSORIER EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

L'assistant-trésorier dépose le rapport prévu à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et cela pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, lequel sera déposé aux archives de la Ville.

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION TENUE PAR LE COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE LE 10 MARS 2021

Les membres du conseil prennent connaissance de ce compte rendu, qui sera déposé aux archives de la Ville.

2021-04-108

APPROBATION - RECOMMANDATIONS - COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE - RÉUNION DU 10 MARS 2021

ATTENDU la réunion du comité de circulation et de mobilité active tenue le 10 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les recommandations du comité de circulation et de mobilité active suite à sa réunion du 10 mars 2021.

ADOPTÉE

2021-04-109

**AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUELEMENT DE LA
CONVENTION DE BAIL AVEC LA CORPORATION DE GESTION DE LA
VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT POUR LA LOCATION DE DEUX
PARCELLES DE TERRAIN**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement de la convention de bail avec la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent pour la location de deux parcelles de terrain.

Ce renouvellement est pour une période d'un an, commençant le 1^{er} avril 2021.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT À DISTANCE DES PERSONNES HABLES À
VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1467-E DÉCRÉTANT UNE
DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 300 000 \$ TENUE DU 9 AU 23 MARS
2021 INCLUSIVEMENT**

La greffière adjointe dépose le certificat préparé par la greffière suite à la procédure d'enregistrement à distance tenue du 9 au 23 mars 2021 inclusivement pour le règlement numéro 1467-E décrétant une dépense et un emprunt de 3 300 000 \$ pour:

- la réfection de la chaussée de diverses rues;
- le resurfaçage de diverses rues;
- la réfection de la passerelle Charles-Péguy;
- la réfection du passage à niveau du CN sur la rue Goyer;
- la réfection de divers trottoirs et bordures;
- le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

Le document sera versé aux archives de la Ville.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT À DISTANCE DES PERSONNES HABLES À
VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1468-E DÉCRÉTANT DES
DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 078 900 \$,
TENUE DU 9 AU 23 MARS 2021 INCLUSIVEMENT**

La greffière adjointe dépose le certificat préparé par la greffière suite à la procédure d'enregistrement à distance tenue du 9 au 23 mars 2021 inclusivement pour le règlement numéro 1468-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 078 900 \$.

Le document sera versé aux archives de la Ville.

2021-04-110

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AVEC LA CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT POUR LA TENUE DE L'ACTIVITÉ « PLAISIRS NAUTIQUES »

ATTENDU que la Ville de La Prairie souhaite organiser, en collaboration avec l'école de voile Entre Air et Mer, l'activité « Plaisirs nautiques » sur le fleuve Saint-Laurent le samedi 10 juillet 2021;

ATTENDU que la Ville de La Prairie doit suivre les recommandations de la Direction de la santé publique et du Gouvernement du Québec pour tenir l'activité « Plaisirs nautiques »;

ATTENDU que la Ville de La Prairie mettra des mesures en place pour s'adapter au contexte de la pandémie de COVID-19 au moment de l'événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente avec la Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent pour l'activité « Plaisirs nautiques » qui se tiendra le 10 juillet prochain.

Le tout est sujet à annulation advenant un confinement ou toutes autres mesures restrictives mises en place en raison de la pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉE

2021-04-111

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA BIBLIOTHÈQUE LÉO-LECAVALIER - APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2021-2022

ATTENDU la correspondance reçue par courriel le 15 mars 2021 du ministère de la Culture et des Communications (MCC) relativement au programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2021-2022 »;

ATTENDU que le MCC confirme que les subventions de ce programme seront versées en totalité en service de la dette dans la mesure où la demande de la Ville est acheminée au ministère avant le 30 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

QUE la Ville autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022 ».

D'AUTORISER la mandataire, soit la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Caroline Varin, ainsi que la responsable de la bibliothèque, madame Brigitte Tremblay, à signer la convention à intervenir avec le ministère.

ADOPTÉE

2021-04-112

NOMINATION AU POSTE D'OPÉRATEUR À L'USINE DE FILTRATION AU SERVICE DU GÉNIE

ATTENDU que le poste d'opérateur à l'usine de filtration au Service du génie sera vacant sous peu en raison d'un départ à la retraite;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur par intérim du Service du génie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

DE NOMMER madame Guylaine Baulne au poste permanent d'opérateur à l'usine de filtration au Service du génie.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie CSD (employé(e)s cols bleus).

La date prévue d'entrée en fonction est le 13 avril 2021 et elle sera soumise à une période de familiarisation et d'essai de 45 jours à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2021-04-113

EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR D'USINE ET ASSISTANT AUX STATIONS DE POMPAGE AU SERVICE DU GÉNIE

ATTENDU que le poste d'opérateur d'usine et assistant aux stations de pompage au Service du génie sera vacant à compter du 13 avril prochain;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur par intérim du Service du génie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Alexandre Joannic, à titre d'opérateur d'usine et assistant aux stations de pompage au Service du génie.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie C.S.D. (employé(e)s cols bleus).

La date prévue d'entrée en fonction est le 12 avril 2021 et il sera soumis à une période d'essai de 90 jours ouvrables à compter de cette date.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention de son AEC en Techniques de gestion ainsi qu'au résultat de la vérification des antécédents judiciaires.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2021-04-114

EMBAUCHE D'UN AGENT À L'INFORMATION ET À LA PERCEPTION AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU que le poste d'agent à l'information et à la perception au Service du greffe et des affaires juridiques est vacant depuis le 8 mars dernier;

ATTENDU la recommandation favorable de la greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Karine Addison au poste d'agente à l'information et à la perception au Service du greffe et des affaires juridiques.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4503 (employé(e)s cols blancs).

La date prévue d'entrée en fonction est le 26 avril 2021 et elle sera soumise à une période d'essai de 90 jours ouvrables à compter de cette date.

Cette embauche est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2021-04-115

EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UNE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE DU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU que la titulaire du poste greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques, Me Karine Patton, devra prochainement s'absenter pour un congé de maternité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER temporairement, pour la durée du congé de maternité de Me Karine Patton, Me Martine Savard au poste de greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques, avec entrée en fonction le 10 mai 2021.

Supérieur immédiat: Directrice générale par intérim.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

Cette embauche est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2021-04-116

EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UNE CONSEILLÈRE AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU que la titulaire du poste greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques, Me Karine Patton, devra prochainement s'absenter pour un congé de maternité;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER l'embauche par la directrice générale par intérim de madame Annie Bouchard, à titre de conseillère temporaire à semaine réduite au Service du greffe et des affaires juridiques, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Greffière et directrice du Service des affaires juridiques.

Date prévue d'entrée en fonction: 18 mars 2021.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2021-04-117

MODIFICATION DE POSTE ET EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION AUX SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

ATTENDU que la Ville souhaite modifier le poste d'agent administratif pour un poste de technicien en administration aux Services administratifs et financiers;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

DE MODIFIER le poste d'agent administratif pour un poste de technicien en administration.

D'EMBAUCHER madame Jessica Maltais Séguin au poste de technicienne en administration aux Services administratifs et financiers.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4503 (employé(e)s cols blancs).

La date prévue d'entrée en fonction est le 3 mai 2021 et elle sera soumise à une période d'essai de 90 jours ouvrables à compter de cette date.

Cette embauche est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2021-04-118

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UN CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que monsieur Gilles Daoust a été embauché à titre de chef aux opérations au Service de sécurité incendie en vertu de la résolution portant le numéro 2020-08-255 adoptée le 17 août 2020;

ATTENDU que monsieur Daoust est entré en fonction le 31 août 2020;

ATTENDU qu'il était soumis à une période d'essai de six mois se terminant le ou vers le 1^{er} mars 2021;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

D'ACCORDER à monsieur Gilles Daoust le statut d'employé permanent au poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, aux conditions de l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres, tel statut étant effectif rétroactivement à sa date d'embauche.

ADOPTÉE

2021-04-119

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE
D'UN CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU que monsieur Dannick Sohy a été embauché à titre de chef aux opérations au Service de sécurité incendie en vertu de la résolution portant le numéro 2020-08-254 adoptée le 17 août 2020;

ATTENDU que monsieur Sohy est entré en fonction le 31 août 2020;

ATTENDU qu'il était soumis à une période d'essai de six mois se terminant le ou vers le 1^{er} mars 2021;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'ACCORDER à monsieur Dannick Sohy le statut d'employé permanent au poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, aux conditions de l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres, tel statut étant effectif rétroactivement à sa date d'embauche.

ADOPTÉE

2021-04-120

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE
D'UNE PERCEPTRICE DES AMENDES ET AGENTE À LA COUR
MUNICIPALE**

ATTENDU que madame Vanessa Desjardins a été embauchée au poste de perceptrice des amendes et agente à la cour municipale en vertu de la résolution portant le numéro 2020-09-287 adoptée le 8 septembre 2020;

ATTENDU que madame Desjardins est entrée en fonction le 22 septembre 2020;

ATTENDU qu'elle était soumise à une période d'essai de 90 jours ouvrables se terminant le ou vers le 4 février 2021;

ATTENDU la recommandation favorable de la greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'ACCORDER à madame Vanessa Desjardins le statut d'employée permanente au poste de perceptrice des amendes et agente à la cour municipale, aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4503 (employé(e)s cols blancs), tel statut étant effectif rétroactivement à sa date d'embauche.

ADOPTÉE

2021-04-121

RÉINTÉGRATION D'UN EMPLOYÉ DANS SES FONCTIONS

ATTENDU que l'employé portant le numéro 129 avait été suspendu sans solde en janvier 2021;

ATTENDU qu'au terme de l'enquête, il est proposé de lever la suspension sans solde dudit employé;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier
et résolu unanimement :

DE LEVER la suspension sans solde de l'employé portant le numéro 129 et de le réintégrer dans ses fonctions à compter de ce jour, avec une période de probation de douze mois.

ADOPTÉE

2021-04-122

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que le Service de sécurité incendie de la Ville de La Prairie doit transmettre annuellement un rapport d'activités sur les actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la MRC de Roussillon;

ATTENDU qu'il a été convenu que le rapport d'activités serait compilé par année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le rapport d'activités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville à transmettre à la MRC de Roussillon ledit rapport d'activités.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 3 MARS 2021

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

2021-04-123

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2021-011 RELATIVE À UN PROJET D’AFFICHAGE COMMUNAUTAIRE POUR L’IMMEUBLE SITUÉ AU 399, RUE CONRAD-PELLETIER (CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE) - LOTS 2 240 167 ET 2 240 171 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 399, rue Conrad-Pelletier (lots 2 240 167 et 2 240 171 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise à déroger à l'élément suivant du règlement de zonage numéro 1250 :

- une superficie d'affichage d'une enseigne posée à plat sur le mur latéral gauche de 10 m carrés au lieu des 6 m carrés prévus à l'article 1091;

le tout, tel que montré sur le plan d'affichage préparé par le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, daté du 28 janvier 2021 accompagnant la demande de dérogation mineure.

ATTENDU la recommandation 2021-029 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 3 mars 2021;

ATTENDU qu'une consultation écrite a eu lieu entre le 18 mars 2021 et le 1^{er} avril 2021;

ATTENDU qu'aucune question ou commentaire n'a été apporté à l'attention du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2021-04-124

**APPROBATION - DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME - SÉANCE DU 3 MARS 2021**

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

- PIIA 2021-003 - 160 à 164, rue Sainte-Marie concernant un projet de rénovation résidentielle;
- PIIA 2021-010 - 273, rue Charles-Péguy Ouest concernant un projet d'affichage commercial (Centre de la petite enfance La Maison des bambins);
- PIIA 2021-016 - 82, rue Charles-Yelle concernant un projet d'aménagement de terrain;
- PIIA 2021-021 - 946, chemin du Sault-Saint-Louis concernant un projet d'aménagement de terrain et de constructions accessoires;
- PIIA 2021-022 - 155, boulevard Taschereau concernant un projet d'affichage commercial (Café Starbucks);

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 3 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2021-04-125

**ADOPTION DU PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF À LA DEMANDE
NUMÉRO 2021-015 (PPCMOI) CONCERNANT UNE CONSTRUCTION
RÉSIDENTIELLE - 292, RUE LÉON-BLOY OUEST - LOT 1 915 550 DU
CADASTRE DU QUÉBEC (ZONE H-714).**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'ADOPTER, en vertu du règlement numéro 1321 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) touchant le lot 1 915 550 du cadastre du Québec et ce, malgré la grille des usages et normes relative à la zone H-714 du règlement de zonage numéro 1250, un premier projet de résolution afin d'autoriser la construction d'un immeuble résidentiel comprenant six logements situé au 292, rue Léon-Bloy Ouest, afin de permettre :

- une marge avant secondaire de 3 m au lieu des 7 m requis;
- une marge arrière de 1,27 m au lieu des 8 m requis;
- des conteneurs à déchets implantés dans la marge avant au lieu d'être implantés dans une marge latérale ou arrière, selon les articles 140 et 182;
- des galeries et balcons implantés à 1,27 m de la ligne arrière du terrain au lieu des 4 m requis, selon l'article 226;
- des avant-toits implantés à 1,27 m de la ligne arrière du terrain au lieu des 4 m requis, selon l'article 230;

le tout, à la condition que les travaux soient substantiellement conformes aux plans suivants :

- plans d'architecture préparés par Éric Painchaud, architectes et associés inc., feuillets 1 à 8, datés du 27 janvier 2021,
- plan projet d'implantation préparé par Denis Moreau, arpenteur-géomètre, daté du 15 octobre 2020;
- plan d'aménagement paysager préparé par Robert Daoust, architecte paysagiste, daté du 21 janvier 2021;

et ce, à la condition suivante :

- dans la mesure du possible, l'accès au stationnement intérieur devra être perpendiculaire au boulevard de l'Industrie ou faire en sorte que l'entrée soit plus large afin de faciliter l'accessibilité au terrain.

Par l'acceptation du PPCMOI numéro 2021-015, l'implantation et l'intégration architecturale du PIIA numéro 2021-014 doivent répondre aux objectifs et critères de l'article 134 du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251 applicable à un secteur visé par l'exemption de l'application des articles du règlement de zonage relatifs à l'aménagement de stationnement, aux entrées, aux allées d'accès, à l'aménagement de terrain, aux zones tampons.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

QU'un avis public annonçant la consultation écrite en remplacement de la consultation publique soit publié.

ADOPTÉE

2021-04-126

PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE PATRIMONIAL DE LA VILLE DE LA PRAIRIE (2020-2021, 2021-2022, ET 2022-2023) DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME « SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER » VOLET 1A) (SUBVENTION AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS) DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) offre à la Ville une subvention de 150 000 \$ / an, dans le contexte d'un nouveau programme de « Soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier » pour le Volet 1a) (subvention aux propriétaires privés) pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 et que la Ville en formule la demande officielle;

ATTENDU que la Ville s'engage à investir 100 000 \$ /an pour la même période;

ATTENDU que la Ville s'est dotée d'un nouveau règlement en ce sens, le règlement 1464-M, lequel a été déposé au MCC et est entré en vigueur le 19 janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

DE SIGNIFIER au ministère de la Culture et des Communications que la Ville de La Prairie compte demander la subvention du MCC de l'ordre de 450 000 \$ via son nouveau programme de « Soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier » pour le volet 1a) (subvention aux propriétaires privés) pour une période de trois (3) ans et qu'elle compte poursuivre son aide pour la même période soit pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 en ajustant sa contribution à un montant de 300 000 \$ et qu'à cet effet, le règlement 1464-M est entré en vigueur le 19 janvier 2021.

D'AUTORISER le maire, monsieur Donat Serres, ou en son absence le maire suppléant, monsieur Pierre Vocino, et la greffière, madame Karine Patton, ou en son absence la greffière adjointe, madame Magali Lechasseur, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

2021-04-127

EXEMPTION DE LA SOUSCRIPTION AU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

ATTENDU que la Ville de La Prairie a à son service exclusif des urbanistes;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

DE DÉCLARER aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des urbanistes*, que la Ville de La Prairie se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Monsieur Benoit Fortier et de Madame Nathalie Trottier dans l'exercice de leurs fonctions.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance est tenue sans la présence du public afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions par écrit.

Les citoyens pourront prendre connaissance de ces réponses en consultant l'enregistrement de la séance diffusé sur le site Internet de la Ville.

Des questions de la part de citoyens ont été reçues et le maire y répond.

2021-04-128

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 16

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

**Me Magali Lechasseur, greffière
adjointe**